

## Conseil communal du 24 mars 2016

La séance a été ouverte par le président qui a adressé un message de compassion suite au décès de membre du conseil, Armel Wynants. Une minute de silence fut observée. Ensuite, le bourgmestre a enchaîné avec un hommage de deuil pour les victimes des attentats du 22 mars 2016 dans notre pays. Pour elles aussi, une minute de silence a été respectée.

La séance proprement dite a démarré par un certain nombre de points relatifs à la **démission du membre du conseil, Armel Wynants**. Le conseil en a pris connaissance et c'est **Roger Liebens** qui fut désigné en tant que **membre du conseil successeur**. Il a été procédé à l'examen des lettres de créance, puis il a prêté serment entre les mains du président. La hiérarchie des membres du conseil communal a également à nouveau été fixée.

**Aucune question** n'a été posée par les membres du conseil.

Le **règlement d'ordre intérieur du conseil communal** a été adapté sur deux points. Premièrement, un éclaircissement à propos de ce que l'on entend par "procès-verbaux" et, deuxièmement, une légère modification de la procédure relative à l'introduction de questions par les membres du conseil (*10 pour, 4 contre, 1 non valable*).

Le titre du **règlement de redevance 'travaux aux équipements d'utilité publique sur le domaine public communal'** a été modifié suite à une remarque de l'autorité de tutelle. Le contenu du règlement reste inchangé (*10 pour, 4 contre, 1 non valable*).

La **fabrique d'église Saint-Lambert** à Fouron-le-Comte se voit contrainte de procéder à la réfection du toit du presbytère. Elle demande, pour ce faire, une intervention de la commune. Vu que celle-ci n'était pas prévue au budget 2016, le conseil communal a décidé d'approuver cette demande à condition qu'un avis positif provienne de la fabrique centrale d'églises (*11 pour, 3 contre, 1 non valable*).

Le **règlement de travail** a été modifié. L'administration communale travaille depuis 2011 avec un système d'enregistrement automatique du temps de travail. Ceci sera bientôt également d'application pour les ouvriers (*10 pour, 4 contre, 1 non valable*).

Le **règlement de police** (*14 pour, 1 non valable*) ainsi que le **règlement d'ordre intérieur sur les cimetières** (*13 pour, 1 abstention en 1 non valable*) ont été modifiés. Dans quelques cimetières, un mur d'urne a été érigé par nos ouvriers avec des plaques de recouvrement uniformes. Les proches survivants pourront les acheter via la commune et les faire graver. Les règlements devaient être modifiés à ce propos.

Les **comptes annuels 2014 de la Zone de Police de Fourons** ont été approuvés avec des résultats positifs dans les services ordinaires et extraordinaires (*10 pour, 3 contre, 1 abstention et 1 non valable*).

Enfin, la **formation du personnel de la ZP de Fourons** qui avait été modifiée lors de la séance du 28 janvier a à nouveau été mise à l'ordre du jour, et le système de pondération des fonctions de niveau A du cadre administratif et logistique des services de police a été approuvé (*14 pour, 1 non valable*).